



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Côte-d'Or
COMMUNE DE THOREY EN PLAINE
42 Route de Dijon
21 110 THOREY EN PLAINE
Tél : 03.80.79.12.79. / Fax : 03.80.79.12.83.
E-mail : mairie@thoreyenplaine.fr

CRL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2017 à 19h00

Présents: G. BRACHOTTE / P. CATTEAU / K. CHEDAL / N. CHEVASSON / F. COTTIN / S. GODRIE / J. MORE / M-M. PLATHEY / G. ROBERT / J-J. VIGOT

Absents excusés: P. BERTHIOT (proc. G. BRACHOTTE) / S. BONIN (proc. K. CHEDAL) / M-J. JACQUIER (proc. J. MORE) / S. PELLETIER (proc. J-J. VIGOT) / E. RIONDET

Secrétaire : J. MORE

La séance est ouverte à 19h00, J. MORE est nommé secrétaire de séance. L'ordre du jour est validé par les membres du conseil municipal.

1) Organisation, tarifs des consommations et repas du 13 juillet 2017

Madame K. Chedal, adjointe, présente le déroulé de la soirée : apéritif, repas sur réservation, retraite aux flambeaux, feu d'artifice et soirée dansante.

La commission fêtes et cérémonies a choisi, parmi plusieurs devis, le traiteur l'Etablée. Celui-ci est présenté à l'ensemble du Conseil Municipal. Les repas seront revendus au prix d'achat c'est à dire 11,50 € pour les adultes et 6,50 € pour les enfants. L'apéritif sera offert à ceux qui auront commandé un repas. La soirée dansante sera animée par Amné'zik.

Le Conseil Municipal réglera tous les frais annexes à cette manifestation. Il fixe le prix des boissons qui seront vendus pendant cette manifestation comme suit:

- Bière :	1,50 €
- Soda, jus de fruits, Ice tea :	1,00 €
- Eau 0,5 L :	0,50 €
- Eau 1,5 L :	1,50 €
- Apéritif Rosé :	1,00 €
- Vin Rosé (bouteille) :	6,00 €
- Vin Rouge (bouteille) :	6,00 €
- Crémant (bouteille) :	8,00 €
- Café :	0,50 €

Le choix du traiteur ainsi que les tarifs sont validés par le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 14 voix).

2) Décision modificatif du budget

Budget Communal

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
204172 (204) : Bâtiments et installations	500,00		
2151 (21) : Réseaux de voirie	-500,00		
	0,00		
Total Dépenses		Total Recettes	
0,00			

Budget Lotissement

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
3355 (040) : Travaux	1 504,00	001 (001) : Excédent d'investissement repor	1 504,00
	1 504,00		1 504,00
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6015 (011) : Terrains à aménager	1 504,00	7133 (042) : Variation des en-cours de pro	1 504,00
	1 504,00		1 504,00
Total Dépenses		Total Recettes	
3 008,00		3 008,00	

3) Modalités location de la maison éclusière

La maison éclusière est en cours d'achèvement. Elle sera terminée d'ici début Août. Il convient de pouvoir la louer à partir de septembre/octobre.

Dans ce cadre et comme convenu depuis l'origine, la location doit pouvoir couvrir les échéances du prêt et les charges supportées par la municipalité. Pour cela, le Maire propose de la louer au prix de 680 euros hors charges.

De plus et afin de gérer les demandes de location, et comme le Maire s'y est engagé, les dossiers seront à retirer à la Mairie et seront examinés par la commission actions sociales de façon anonyme. Cette commission fera au Maire et au conseil municipal une proposition de classement.

L'ensemble des propositions sont validés par le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 14 voix).

4) Rythme scolaire

Le Maire fait lecture des courriers de la communauté de communes sur les rythmes scolaires adressés à la DASEN et aux élus de la communauté de communes.

Le Maire propose de rester à la semaine des 4j ½ du fait de l'annonce très tardive de la part du ministère de cette possibilité de changements des rythmes. Il précise qu'il convient également de penser que la communauté de communes gère actuellement les services périscolaires et extrascolaires et qu'il n'est pas raisonnable de changer l'organisation en moins de 2 mois, y compris pour les parents. Il propose de rencontrer tout au long de l'année les parents d'élèves et l'intercommunalité pour définir la meilleure des solutions pour la rentrée 2018.

La proposition est validée par le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 14 voix).

5) Demande d'approbation d'un Agenda D'accessibilité programmée (Ad'ap)

L'adjoint aux travaux, Jean-Jacques VIGOT, explique le refus de notre agenda d'accessibilité programmé principalement car les travaux devaient se terminer en 2018. Un nouvel agenda est donc présenté pour regrouper les travaux sur la fin de l'année 2017 et majoritairement sur 2018.

La proposition est validée par le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 14 voix).

6) Informations des adjoints

Mme Chedal fait un bilan positif de l'aide aux devoirs en signalant un changement pour la rentrée scolaire avec un passage à 45 minutes. Le Maire tient à remercier tous les bénévoles qui s'investissent dans cette activité.

7) Informations et questions diverses

-Projet de territoire : le Maire rappelle la réunion du samedi 8 septembre 2017 à 9h30 à la mairie d'Aiserey. L'objectif est de présenter la méthodologie de travail du cabinet chargé d'accompagner la communauté de communes.

-Soutien à la gratuité des transports scolaires : le Maire propose de signer la motion adressée à la Région Bourgogne-Franche-Comté sollicitant le maintien de la gratuité des transports scolaires pour les collégiens et les lycéens.

La motion est votée à l'unanimité.

-Maintenance informatique : l'entreprise qui gère jusqu'à présent la maintenance informatique des écoles ne peut plus reconduire le même contrat.

Le Maire précise qu'actuellement il convient de « fiabiliser » la maintenance informatique car plusieurs dysfonctionnements sont prégnants : sécurité du site internet, des serveurs de fichiers de la Mairie et des écoles, matériel informatique de toute la collectivité, etc...

Il présente la nouvelle proposition de la société cadole associée à la société TEMII pour un montant de 3000 euros H.T. Cette proposition inclut également l'échange gracieux des ordinateurs tombant en panne.

La proposition est validée par le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 14 voix).

-RD 968 : Le Maire fait état de sa rencontre, en présence de deux conseillers (G. Robert et J. Moré), avec le conseil départemental pour le tourne à gauche de la rue du Canal. Le conseil départemental est défavorable à la présentation en état du tourne à gauche. Le Maire propose de maintenir la position et de retravailler avec le bureau d'études sur la solution technique même si celle-ci a un coût complémentaire. Il propose de découper les travaux de la RD 968 en trois phases pluri-annualisées : une première phase sur 2017 concernant le tronçon rue du Bois et rue du Canal y compris la place de l'Orme Sully, un tronçon sur 2017-2018 concernant la partie rue Neuve-Mairie et 2018-2019 la partie Mairie. Cette dernière partie est en cohérence avec le délai du chantier « Mairie-Orvitis ».

La proposition est validée par le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 14 voix).

-Rue du canal : le Maire informe le conseil municipal de son refus des travaux « espaces-verts » de la rue du Canal. Ils seront repris à l'automne par l'entreprise.

-Eco-quartier : actuellement 10 lots sont vendus ou sous promesses. Il convient d'atteindre une douzaine de lots vendus pour ouvrir la tranche 2.

-Terrain disponible : Le Maire fait part de sa rencontre avec une citoyenne souhaitant vendre/échanger avec la collectivité une parcelle de terrain. Une étude va être conduite.

-Problème récurrent de casse sur le toit des écoles : Le Maire explique que des jeunes montent sur le toit des écoles et cassent des tuiles engendrant des fuites à l'intérieur de l'école élémentaire. Avec les adjoints, il a reçu une famille pour expliquer la problématique. Il signale qu'il ira maintenant porter plainte à la gendarmerie si la situation se reproduit.

-Stèle commémorative : J. Moré fait part de ses échanges avec M. Caroline sur l'aide potentielle.

-11 novembre 2017 : Une exposition sera organisée par M. Barbey. Une demande de peloton gendarmerie sera réalisée par JJ Vigot.

À THOREY EN PLAINE, le 12 juillet 2017

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Moré', with a long horizontal flourish extending to the left.